



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

Le jeudi 2 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni Hôtel de Ville 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN, Adelaïde HAMITI, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI, Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Marylène DELAPLACE, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Giraud PAYET, Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAUCHE, Irina CARMINE, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Régis PEDANOU, Florence MARQUES, Sophie VINCENT

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohamed BOUROUIS donne procuration à Franck GUILLEMIN,
Uriell MARQUEZ donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,
Thibault PETIT donne procuration à Marine CARPENTIER,
Toufik LAADJAL donne procuration à Régis PEDANOU

Secrétaire :

Bastien REDDING

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal auprès de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Commission communale des impôts directs est l'aboutissement des relations établies tout au long de l'année entre les services fonciers de l'administration fiscale et les services de la commune, notamment en vue de l'amélioration de l'assiette fiscale foncière.

En matière de fiscalité directe locale, les principales missions de ladite commission sont les suivantes :

- Dresser la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens, imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établir les tarifs d'évaluation correspondants ;

- Formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de circonstance ;
- Participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Signaler au représentant de l'administration fiscale tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

La Commission comprend, outre Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, huit membres. Huit membres titulaires et huit membres suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, trois agents de la commune pour la strate de la commune de Montigny-lès-Cormeilles.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

À la suite des élections municipales, il est donc nécessaire de procéder à la proposition d'une liste de contribuables remplissant les conditions pour pouvoir être membres de cette commission.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou public et de procéder à la proposition d'une liste de contribuables remplissant les conditions pour pouvoir être membres de cette commission.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650,

Considérant que dans un délai de deux mois, à la suite des élections municipales, le Conseil municipal doit proposer une liste de noms de personnes pouvant être membres de la Commission communale des impôts directs,

Considérant que le Conseil doit proposer de seize noms pour les délégués titulaires et seize noms pour les délégués suppléants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De procéder à la désignation seize noms pour les délégués titulaires et seize noms pour les délégués suppléants pour la Commission communale des impôts directs au scrutin public.

Article 2 : Sont candidats pour être délégués titulaires de la Commission communale des impôts directs de Montigny-lès-Cormeilles :

Délégués titulaires
Nom et prénom D
Madame Chantal DELBOUIS
Madame Jacqueline HUCHIN
Monsieur Serge SAUBABER
Monsieur Jean-Claude BOUTEILLÉ
Monsieur Zahir HEENAYE
Madame Blandine SOULERIN
Madame Nadège HELARY
Madame Odile CANTIN
Monsieur Christian EVRARD
Monsieur Alain MONDOUX
Madame Édith SAINT AUBIN
Madame Nadège SIMON
Monsieur Richard AURY
Monsieur Guy GROUÉ
Monsieur Antoine ARAMAN
Monsieur Hamid RAHALI

Sont désignés comme délégués titulaires et de la Commission communale des impôts directs de Montigny-lès-Cormeilles :

Délégués titulaires
Nom et prénom
Madame Chantal DELBOUIS
Madame Jacqueline HUCHIN
Monsieur Serge SAUBABER
Monsieur Jean-Claude BOUTEILLÉ
Monsieur Zahir HEENAYE
Madame Blandine SOULERIN
Madame Nadège HELARY
Madame Odile CANTIN
Monsieur Christian EVRARD
Monsieur Alain MONDOUX
Madame Édith SAINT AUBIN
Madame Nadège SIMON
Monsieur Richard AURY
Monsieur Guy GROUÉ
Monsieur Antoine ARAMAN
Monsieur Hamid RAHALI

Article 3 : Sont candidats pour être délégués suppléant de la Commission communale des impôts directs de Montigny-lès-Cormeilles :

Délégués suppléants
Nom et prénom
Madame Hélène ELHANI
Madame Flora ARAMAN
Monsieur Henry LAPEYRE
Madame Delphine PRADIER
Madame Nadine CEREZE
Madame Aïda BOUHALISSA
Monsieur Pierre HUE
Monsieur Ahmed HADDAG
Madame Ouahiba HELLOU
Monsieur Nacer BOUTA
Madame Alice HANDY
Madame Fouzia FLEURY
Madame Nadia AGHAZI
Madame Estelle NDYAE
Monsieur Guillaume MONTAGNE
Monsieur Victor-Manuel RUSSO GARCIA

Sont désignés comme délégués suppléants et de la Commission communale des impôts directs de Montigny-lès-Cormeilles :

Délégués suppléants
Nom et prénom
Madame Hélène ELHANI
Madame Flora ARAMAN
Monsieur Henry LAPEYRE
Madame Delphine PRADIER
Madame Nadine CEREZE
Madame Aïda BOUHALISSA
Monsieur Pierre HUE
Monsieur Ahmed HADDAG
Madame Ouahiba HELLOU
Monsieur Nacer BOUTA
Madame Alice HANDY
Madame Fouzia FLEURY
Madame Nadia AGHAZI
Madame Estelle NDYAE
Monsieur Guillaume MONTAGNE
Monsieur Victor-Manuel RUSSO GARCIA

Article 4 : De présenter à la Direction des services fiscaux du Val-d'Oise les listes ci-dessus, afin que le Directeur des services fiscaux y sélectionne huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants constitutifs de la Commission communale des impôts directs, présidée par Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué.

Article 5 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité cette délibération par :

29 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS :

Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Toufik LAADJAL (pouvoir), Régis PEDANOU, Florence MARQUES, Sophie VINCENT

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
La Conseillère municipale
déléguée,



Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le :

03 avril 2026.